



SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 6 du mois de février, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vendredi 20 janvier 2023, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

Procurations : 4

Votants : 26

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Sophie DIEDERICH, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Bernadette MAYLIE, Carine QUINOT, Maud RIBERA, Juliane VILLACAMPA, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Jérémie ELAN, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :

20 janvier 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : Madame Coline COUREAU

Pouvoirs :

Madame Quitterie HILDEBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Monsieur Eric TOUBOUL a donné procuration à Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Valérie CASTAING-TONNEAU

Objet : Dénomination de la voie de desserte du lotissement Quartier Lana

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, et L.2213 - 28 ;

VU les pièces du permis d'aménager n°040 296 22 D0001, autorisant la réalisation du lotissement « Quartier Lana » ;

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme/Travaux en date du 26 janvier 2023 ;

CONSIDERANT que le lotissement Quartier Lana prévoit la création d'une nouvelle voie de desserte interne ;

CONSIDERANT que l'accès de cette voie nouvelle sur l'avenue Lenguilhem sera mutualisé avec celui de l'impasse Les Jardins de Laubian ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'adressage des futurs logements à construire sur ce lotissement, par la dénomination de la voie nouvelle et la numérotation des lots ;

CONSIDERANT les normes de numérotations définies par les services de distribution du courrier;



CONSIDERANT le nom du lotissement « Quartier Lana » ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 25 voix pour et 1 abstention (Bernadette MAYLIE),

DECIDE :

Article 1 : De nommer la voie de desserte du lotissement Quartier Lana, telle que localisée sur le plan ci-annexé : ***Chemin de Lana***.

Article 2 : De charger les services techniques d'acheter l'ensemble des panneaux correspondants.

Article final : Le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué à l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**